Comment les Conventions de Genève ont sauvé la vie à Karl Joseph Partsch

Un jour, le professeur Partsch m'a raconté une histoire, qui mérite d'être répétée:

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Partsch était prisonnier de guerre allemand aux mains des Alliés, en Italie, où il avait servi d'interprète. Un jour, il reçoit l'ordre, avec d'autres prisonniers, de participer aux opérations de déminage du port de Gênes. Partsch refuse, arguant qu'en vertu de la Convention de Genève de 1929, un prisonnier de guerre ne peut être contraint à effectuer des activités aussi dangereuses que l'enlèvement de mines navales. L'officier commandant accepte sa position, et Partsch reste à terre, à regarder le dragueur de mines quitter le quai. Quelques minutes plus tard, le bateau heurte une mine, et tous ceux qui se trouvent à bord périssent.

Le professeur Partsch n'a jamais oublié ce qu'il devait aux Conventions de Genève.

Hans-Peter Gasser
Rédacteur en chef